



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

France Télécom

Question écrite n° 70070

Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie sur le faible nombre de ménages bénéficiant de l'abonnement téléphonique à moitié prix. En effet, prévu par une loi de juillet 1996, cet abonnement social n'est utilisé semble-t-il que par moins de 1 000 000 de personnes sur un potentiel de 2 500 000. Il souhaite connaître les raisons de cette situation.

Texte de la réponse

Fin 2001, environ 980 000 personnes bénéficient de la réduction sociale téléphonique, alors que plus de 2 000 000 pourraient en principe y prétendre. Il n'est pas possible de fournir dès aujourd'hui une analyse précise des causes de cette situation, car le dispositif des « tarifs sociaux » est de création récente et 2001 est sa première année complète de fonctionnement. Plusieurs explications peuvent toutefois être avancées : le dispositif est encore en phase de montée en charge (la proportion des ayants droit qui en bénéficie effectivement a sensiblement augmenté en 2001) ; un certain nombre de personnes éligibles ne demandent pas le bénéfice de la réduction, par principe ou compte tenu de l'obligation de choisir un opérateur puis de renseigner et renvoyer un formulaire ; certains ayants droit sont comptabilisés à plusieurs titres mais ne bénéficient que d'une seule réduction ; certaines familles peuvent comprendre plusieurs ayants droit vivant au sein du même domicile familial ; le dispositif ne touche pas des personnes sans domicile fixe, résidant dans un foyer ou équipées de téléphones portables, qui ne disposent pas d'abonnement à leur nom.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 70070

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 décembre 2001, page 7020

Réponse publiée le : 18 février 2002, page 962